

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

2024

SOMMAIRE

Introduction	2
Organisation de la Direction des Achats Groupe	2
Respect des règles, droits et textes de référence	3
Respect des droits humains et garantie de conditions de travail décentes	4
Droits de l'Homme	4
Discrimination	4
Emploi et conditions de travail	4
Liberté syndicale & négociation collective	5
Ethique des affaires et intégrité	5
Respect des partenaires et Transparence des transactions	5
Déontologie des pratiques	6
Cadeaux, invitations et anti-corruption	6
Conflits d'intérêt	6
Confidentialité et propriété intellectuelle	7
Qualité et recours à des tiers	7
Dialogue, alertes et médiation	8
Equilibre des relations et Responsabilité territoriale	8
Relation gagnante et équitable	8
Accompagnement des partenaires commerciaux	8
Impact du tissu économique local	9
Délais de paiement	9
Dépendance économique mutuelle	9
Limitation de l'impact environnemental	10

Introduction

Nos fournisseurs et nos prestataires sont des parties prenantes importantes et des partenaires clés de nos activités.

La présente Charte des Achats Responsables définit nos engagements et attentes vis-à-vis de nos fournisseurs et nos prestataires, de sorte à nous assurer que nous partageons les mêmes valeurs déontologiques et les mêmes pratiques sous-tendant nos relations.

Ce document est destiné aux collaborateurs d'Intelcia et de ses filiales, principalement aux responsables de nos Achats ; à nos fournisseurs et prestataires ; ainsi qu'à toute personne désireuse de s'informer de nos engagements en matière d'achats responsables.

Il est en ligne avec nos documents internes que nous demandons à nos partenaires de consulter sur nos interfaces et notamment sur notre site web :

- **Notre Code d'Éthique**
- **Notre Engagement en matière des Droits de l'Homme**
- **Notre Charte d'Eco-responsabilité**
- **Notre Charte RSE.**

Organisation de la Direction des Achats Groupe

La Direction des Achats Groupe rassemble des équipes d'acheteurs compétents dans leur métier, formés régulièrement aux réglementations et aux évolutions des sujets relatifs aux achats, de même que sensibilisés aux volets déontologiques et liés à la durabilité.

Ainsi, un Schéma Directeur et une Politique Achats propres au Groupe Intelcia encadrent le travail de ces acheteurs, ainsi qu'une gouvernance et des procédures claires conformes aux engagements d'éthique et respectueux des principes de la RSE.

La Direction des Achats Groupe est garante de l'application de l'ensemble de ces éléments.

Les missions de cette Direction consistent notamment à :

- Gérer les risques (financiers, contractuels, d'approvisionnement, d'éthique, ...) liés aux opérations d'achats réalisées
- Garantir la sécurité et la qualité des produits et services achetés
- Améliorer la position financière et concurrentielle d'Intelcia à travers les opérations d'achats, sans compromettre celle de ses partenaires commerciaux, et ce dans une relation gagnant-gagnant

- Gérer les opérations d'achat avec un strict respect des règles déontologiques, et en évitant les achats où l'éthique des affaires, les droits humains, le non-respect des conditions de travail ou de l'environnement sont en cause
- Privilégier la collaboration avec des partenaires respectueux des standards sociaux, environnementaux, sociétaux et éthiques, et les sensibiliser voire les accompagner à les adopter ou à les améliorer
- Pérenniser la relation avec les partenaires
- Intégrer ces aspects dans la grille et les processus de sélection des partenaires commerciaux
- Privilégier des partenaires locaux, en adoptant ainsi une approche territoriale, ainsi que des partenaires de différentes tailles, afin de donner leur chance à différentes structures et notamment celles de tailles plus modestes
- Ne pas faire usage d'un rapport de force ou de dépendance dans la négociation avec ses partenaires
- Surveiller le niveau de dépendance économique mutuelle avec ses partenaires
- Fournir des informations complètes et également partagées à l'ensemble des soumissionnaires en amont et en aval de leur candidature pour une information homogène, veiller au strict respect des procédures et des règles d'éthiques, agir intègrement en évitant les conflits d'intérêt, et enfin respecter la réglementation
- Privilégier le dialogue et la transparence à toutes les étapes de la relation commerciale avec les fournisseurs et les prestataires.

Dans sa démarche d'Achats Responsables, le Groupe Intelcia et ses filiales privilégient les partenaires commerciaux (fournisseurs et prestataires) qui sont respectueux de cette vision commune de responsabilité et de durabilité. Il dispose à cet effet d'une grille de critères qu'il communique en amont aux partenaires soumissionnaires et qui rentrent en compte dans l'évaluation de ces derniers, selon un processus qui leur est exposé en toute transparence.

Respect des règles, droits et textes de référence

Intelcia est exigeante en matière de respect des lois et réglementations nationales et internationales, et en attend autant de ses partenaires commerciaux, notamment ce qui suit :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- les législations nationales relatives au travail et au dialogue social, à l'éthique, et au respect de l'environnement.

Respect des droits humains et garantie de conditions de travail décentes

Droits de l'Homme

Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils veillent strictement au respect des Droits de l'Homme, se prémunissant ainsi que leurs fournisseurs et sous-traitants contre :

- Toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Le recours au travail des enfants et des adolescents, en n'employant pas des personnes n'ayant pas l'âge minimum requis pour travailler comme défini dans les conventions fondamentales comme l'OIT et les législations nationales
- Toute forme de travail illégal et de travail dissimulé, et à s'acquitter des obligations en matière de déclaration et de paiement auprès des autorités administratives, sociales et fiscales tels que prévus dans les pays concernés
- La discrimination en termes d'emploi ou de travail.

Discrimination

Conformément aux conventions fondamentales n°100 et n°111 de l'OIT, nous exigeons de nos partenaires commerciaux et de leurs propres fournisseurs et sous-traitants :

- de s'engager à ne pas faire de distinction entre les personnes en fonction de leur(s) âge, sexe, nationalité, apparence physique, origine sociale ou ethnique, handicap, situation de famille, état de grossesse, orientation sexuelle, conviction religieuse, opinions politiques, activités syndicales, patronyme ou tout autre facteur différenciant
- de promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale, s'interdisant toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion ou d'appartenance à un syndicat.

Emploi et conditions de travail

Nous attendons de nos partenaires et de leurs fournisseurs et sous-traitants à ce qu'ils mènent leurs activités conformément aux bonnes pratiques du pays dans lequel leurs activités sont réalisées en termes de conditions d'emploi, d'hygiène, de sécurité et de gestion de l'environnement sur le lieu de travail, s'engageant notamment à :

- Respecter le droit du travail applicable, concernant notamment la durée maximale du travail journalier, les barèmes de salaire minimum et les heures supplémentaires selon le barème national ou sectoriel et qui doivent tous deux être réglés à leur échéance, l'âge minimum, la vie privée, et autres conditions

équitable de travail

- Déclarer l'ensemble du personnel auprès des organismes de prévoyance sociale
- Déployer une politique de santé et de sécurité garantissant un milieu de travail sûr et sain à ses collaborateurs et maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée
- Respecter les normes de sécurité en vigueur, notamment les exigences imposées par l'Etat, les exigences de sécurité spécifiques au fonctionnement et aux installations, et les obligations contractuelles
- Prendre des mesures afin de limiter les accidents du travail ainsi que des actions proactives en matière d'hygiène et de santé
- Identifier tout impact sur la santé publique de ses activités et de l'utilisation de ses produits et services, et mettre en place les mesures pertinentes pour les minimiser
- Évaluer les risques liés à son activité et établir à cet égard des plans de prévention et de progrès
- Être à jour de ses obligations déclaratives exigées par les organismes de protection sociale et l'administration fiscale, et acquitter les impôts et cotisations exigibles dans ce cadre.

Liberté syndicale & négociation collective

Nos prestataires et fournisseurs s'engagent à respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective comme défini dans les conventions de l'OIT, dans le respect de la législation locale.

Tous leurs travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi.

Ethique des affaires et intégrité

Respect des partenaires et Transparence des transactions

Tout fournisseur ou prestataire mérite notre respect. Nos collaborateurs doivent, en dehors de la courtoisie qui caractérise les relations d'affaires, veiller au respect du partenaire, de ses intérêts (notamment la protection de ses informations) et de sa réputation.

La Direction des Achats Groupe garantit le respect de l'équité et de la compétitivité entre les fournisseurs et prestataires, que ce soit dans la rédaction des documents de consultation et d'appels d'offres, les conditions de leur soumission aux marchés, les règles de notation, ou encore dans leur évaluation et sélection.

La transparence des transactions doit être assurée par une communication claire

lors des appels d'offres et consultations, par l'information des fournisseurs et prestataires lors de l'attribution d'un marché, et par la discrétion et la transparence lors de la mesure de la performance de ces derniers.

Déontologie des pratiques

Intelcia veille à maintenir un haut niveau d'intégrité dans toutes ses relations d'affaires, parmi lesquelles ses opérations d'achats.

Nos partenaires commerciaux doivent conduire leurs activités en toute loyauté, honnêteté et équité, dans le respect des règlements applicables en matière de concurrence.

Dès lors, ils s'interdisent de participer à des ententes fixant les prix, et plus généralement à toute pratique déloyale ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence, notamment celles visant à évincer un concurrent du marché ou à restreindre l'accès aux marchés des nouveaux concurrents par des moyens illicites.

Cadeaux, invitations et anti-corruption

Il est attendu de nos partenaires commerciaux de s'interdire de proposer ou d'offrir des cadeaux, invitations ou tout autre avantage en nature ou en espèces aux collaborateurs du Groupe et à leurs proches, qu'il s'agisse d'argent, de biens matériels, de services, de divertissements, de voyages ou de toute autre forme de cadeau et d'invitations, afin de respecter l'indépendance dans laquelle doit être mené le processus Achats.

De même, les collaborateurs du Groupe Intelcia et de ses filiales sont tenus de n'accepter, directement ou indirectement, aucun cadeau ou bénéfice personnel mettant en cause leur objectivité et la sauvegarde des intérêts d'Intelcia lors des relations avec les fournisseurs et prestataires.

Le Code d'Ethique d'Intelcia définit plus en détail les consignes en matière de cadeaux et d'invitations.

Conflits d'intérêt

Il est également attendu de nos partenaires commerciaux de n'être impliqués de quelque manière que ce soit dans aucune situation de conflit d'intérêt et dans aucun acte de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds, ni dans aucune forme de versement de pots-de-vin, avec Intelcia et ses filiales ou avec tout autre entreprise, association ou entité.

Tout prestataire ou fournisseur doit signaler une situation de conflit d'intérêt le concernant ou concernant un membre de ses équipes et impliquant un collaborateur d'Intelcia.

Les acheteurs du Groupe Intelcia ont également pour consigne d'éviter toute situation de conflit d'intérêt entre les intérêts du Groupe et leur intérêt personnel ou celui de leurs proches (par exemple, avoir un membre de sa famille dans l'entreprise du partenaire commercial, avoir des intérêts directs dans les résultats de celle-ci,

en avoir été salarié, etc.). Aussi, aucun collaborateur du Groupe ne doit être directement ou indirectement dans le capital ou la dette de l'entreprise du partenaire commercial ou d'un de ses sous-traitants, dans sa société mère ou ses filiales, lorsque des relations existent entre le Groupe et une des celles-ci.

Si une telle situation se produit, les Responsables Achats doivent en avertir leur hiérarchie qui appréciera la situation particulière et arrêtera les dispositions pour garantir la neutralité de l'opération, ce qui peut conduire, le cas échéant, à en confier le suivi à un autre Responsable Achats, ou à toute autre mesure nécessaire, selon la situation, pouvant aller jusqu'à l'arrêt du processus avec le partenaire commercial concerné.

Le Code d'Ethique d'Intelcia est également clair de la position d'Intelcia quant aux conflits d'intérêts.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La confidentialité de toutes informations reçues dans le cadre d'une consultation et appel d'offres et relative à un partenaire commercial sera strictement respectée par les Responsables des Achats d'Intelcia, en particulier vis-à-vis des autres candidats.

Les partenaires commerciaux doivent quant à eux respecter la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété d'Intelcia, et ne divulguer à aucun tiers aucune information non publique qui leur est communiquée sans l'accord préalable et écrit d'Intelcia. Ils doivent se conformer à la législation applicable concernant la revendication des droits de propriété intellectuelle, incluant la protection contre la divulgation, les brevets, les droits d'auteurs et les marques déposées, conformément au Code d'Ethique du Groupe.

Qualité et recours à des tiers

Au-delà du respect des lois et réglementations, de la conformité aux normes internationales et du respect des dispositions contractuelles, nous attendons de nos partenaires de gérer leur relation avec Intelcia de façon honnête et claire, intègre et transparente, et de respecter la qualité et la conformité des produits et services contractuels, ainsi que les règles de sous-traitance convenues.

Nous souhaitons aussi voir nos partenaires commerciaux respecter leurs engagements sociaux, environnementaux, sociétaux et éthiques, et s'engager dans un processus d'amélioration continue en la matière.

Enfin, il est attendu que nos partenaires fassent respecter les engagements sus- et sous-mentionnés à l'ensemble des prestataires, fournisseurs et/ou sous-traitants auxquels ils recourent dans le cadre de leurs activités.

Dialogue, alertes et médiation

Nous garantissons à nos partenaires un dialogue permanent et transparent à toutes les étapes de notre relation, notamment à travers des adresses mails qui leur permettent de nous faire part de leurs réclamations pour un traitement rapide :

- **Provedores@intelcia.com** pour les pays de la région hispanophone (Espagne, Chili, Colombie, Royaume-Uni)
- **Achat@intelcia.com** pour tous les autres pays du Groupe.

Dans le cas d'entrave à l'éthique et à la déontologie, nos partenaires commerciaux peuvent signaler l'incident à travers notre plateforme d'alerte Intelcia Integrity-Counts sur le lien <https://app.integritycounts.ca/org/Intelcia>, donnant lieu à une requête en toute confidentialité afin d'établir la véracité des faits et prendre les mesures nécessaires le cas échéant.

En cas de litige avec un partenaire commercial lors de l'exécution du contrat, Intelcia privilégiera le recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable.

Equilibre des relations et Responsabilité territoriale

Relation gagnante et équitable

Intelcia et ses filiales souhaitent développer des relations avec leurs partenaires commerciaux fondées sur la confiance et le respect mutuel, et partager des pratiques loyales et équitables, tout en établissant des relations durables et équilibrées.

Nous traitons ainsi ces derniers avec honnêteté et respect, et donnons les mêmes chances à tous, dans les phases d'une sélection impartiale en fonction de critères prédéfinis et transparents, comme dans l'attribution des affaires.

Accompagnement des partenaires commerciaux

Le Groupe Intelcia s'engage à développer une relation durable avec ses partenaires commerciaux et à s'inscrire dans une logique de coopération.

En tant que grand donneur d'ordre, le Groupe engage une collaboration privilégiée avec ses partenaires commerciaux, impliquant, selon les cas :

- de codévelopper des produits et services
- d'aider les TPE à se développer et se professionnaliser
- d'aider les PME stratégiques à la performance de leur entreprise (production, achats, logistique, etc.)
- d'accompagner les PME dans leur démarche de diversification, internationalisa-

tion et amélioration des savoir-faire.

Nous nous engageons aussi à accompagner nos partenaires dans leur amélioration continue en matière de responsabilité sociétale et environnementale, assurant en la matière un transfert de compétences et un partage d'expérience.

Impact du tissu économique local

Acteur de poids dans ses territoires d'implantation, Intelcia agit en faveur du développement territorial et s'engage ainsi à entretenir de bonnes relations d'affaires avec les acteurs implantés sur le même territoire, et à privilégier au maximum les achats auprès d'acteurs locaux afin de contribuer le plus possible à développer l'activité économique des territoires d'implantation.

Intelcia privilégie aussi le recours aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME). Cette démarche a pour objectif de contribuer au développement du maillage du tissu économique local ainsi qu'à l'émergence et à la croissance de partenaires porteurs d'innovation et de compétitivité. De ce fait,

le Groupe s'engage à adapter ses pratiques pour faciliter l'accès de ces entreprises à ses marchés.

Enfin, afin de maximiser l'impact social de ses achats, le Groupe Intelcia s'engage à faire ses meilleurs efforts pour avoir recours à des structures d'utilité sociale telles que :

- les organisations produisant des produits ou services à impact social et/ou environnemental positif;
- les acteurs du commerce équitable;
- les acteurs du secteur dit protégé;
- les associations à but non lucratif et les entreprises sociales.

Délais de paiement

Intelcia s'engage à payer ses partenaires commerciaux conformément aux dispositions contractuelles convenues.

Le Groupe fera les meilleurs efforts pour suivre et respecter les délais de paiement contractuels de ses partenaires commerciaux.

Dépendance économique mutuelle

Intelcia cherche à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril le Groupe ou une de ses filiales. De ce fait, le Groupe s'engage à être vigilant vis-à-vis du risque de dépendance réciproque avec les prestataires et fournisseurs et à mettre en place des mesures de contrôle pour détecter, suivre et minimiser ce risque.

Afin de se prémunir contre toute situation de dépendance économique à l'égard d'Intelcia, les prestataires et fournisseurs veilleront à diversifier leur clientèle et à

accroître leur chiffre d'affaires en dehors d'Intelcia.

Le désengagement du Groupe envers un partenaire sera anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'entreprise et le cas échéant du degré de dépendance, de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

Conscient que son poids en tant que donneur d'ordres est un facteur de risque en cas d'évolution brutale des volumes de commandes notamment auprès des entreprises de taille petite et moyenne, notre Groupe accompagne ses partenaires dans leur développement chaque fois que possible à travers les actions précitées.

Un fournisseur qui acquiert un monopole technique ou un prestataire ayant une expertise particulière peuvent mettre en risque les approvisionnements et l'activité du Groupe. Il est ainsi également attendu de nos partenaires commerciaux de ne pas faire usage d'un de leurs avantages, comme en termes de produit, d'exclusivité ou d'expertise avancée, pour installer un rapport de force ou une négociation déséquilibrée avec Intelcia.

Limitation de l'impact environnemental

Nos requérons de nos partenaires commerciaux de s'engager à minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Ils doivent au minimum se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur dans le pays où ils exercent leur activité, et apporter la preuve qu'ils ont adopté des mesures visant à diminuer leur impact environnemental dans un processus d'amélioration continue.

Dans les différentes étapes de fabrication, de transport, d'installation sur site, de commercialisation des produits et services, et d'élimination des déchets, ils veillent ainsi à :

- Éliminer ou réduire les sources de pollution générées par leurs activités ;
- Réduire leurs consommations d'eau et d'énergie, notamment l'électricité et les énergies fossiles ;
- Éviter ou minimiser l'utilisation de substances dangereuses ou toxiques. Dans le cas où il n'existe aucune solution alternative à l'utilisation de tels produits, ils veillent à ce que leur manipulation et leur utilisation soient sans danger pour la santé des personnes et doivent strictement respecter les dispositions légales applicables ;
- S'engager dans l'économie circulaire, en privilégiant l'écoconception, la réutilisation, ou le recyclage desdits déchets ;
- Limiter les nuisances aux riverains ;
- S'interdire de détruire ou d'altérer des sites naturels environnants ou lointains

indirectement impactés par leur activité

- Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières) et l'écosystème, à protéger la nature et maintenir la biodiversité.

Nos partenaires commerciaux doivent s'efforcer de proposer autant que possible des solutions «éco-responsables» et mettre en avant dans leur offre commerciale les caractéristiques liées à l'environnement des prestations et des produits vendus, en réponse aux critères en la matière appliqués par Intelcia dans la sélection de ses partenaires.

Enfin, nous privilégions les partenaires commerciaux ayant mis en place des politiques contribuant à la préservation de l'environnement et l'atténuation de leurs impacts sur les ressources naturelles dans la mesure du possible, ainsi que ceux certifiés sur leur démarche RSE globale et plus particulièrement leur système de management environnemental avec une certification reconnue à l'international telle que la norme ISO 14 001.